



Proposition d'amendement d'un acte législatif

Version 2

brm / 2 mars 2026

DSSI 57 2021.GSI.30 Loi sur l'aide sociale (LASoc) (Modification)

Auteur-e	Art.	Al.	Lit.	Proposition	+ / ++	- / --
UDC (Michel)	53	2	b	être créditée à la commune à titre de compensation, exception faite des créances en remboursement relevant de la législation sur l'aide sociale <u>et des avances sur des cautions et autres sûretés de loyer.</u>		-
Bichsel (UDC) Müller Bänz (PS) Heyer (PLR) Jakob (UDC) Amstutz (sans parti)	140a	3		Les résultats sont publiés annuellement sous une forme appropriée ; l'article 129, alinéa 1 <u>et alinéa 3</u> s'applique par analogie.		-